



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la  
Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le  
lundi 3 octobre 2016 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : Mmes Brigitte Kenny  
Antoinette Boilard-Lord  
Chantal Lebel  
MM. Roger McGrath  
Jules Ferland  
David Ferguson

Quorum : le quorum est constaté.

M. Francois Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**Résolution n° 2016 - 10 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour**

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des 06 et 19 septembre 2016
3. Suivi des procès-verbaux
4. Période de questions
5. Administration
  - 5.1. Liste des comptes payés
  - 5.2. Présentation des comptes à payer
  - 5.3. Rapport de trésorerie
  - 5.4. Présentation du budget mis à jour
6. Rapport d'activités du maire et des conseillers
  - 6.1. Rapport d'activité du maire
  - 6.2. Rapport d'activité des conseillers
7. Correspondance
  - 7.1. Chemin de fer de la Gaspésie
  - 7.2. MTQ - Travaux pont 01354 - chemin Kempt
  - 7.3. MTQ - Installation glissière de sécurité - angle Est chemin Kempt et route 132
  - 7.4. Fondation centre jeunesse GÎM - demande de financement
  - 7.5. CIRADD - Adhésion 2017
  - 7.6. MRC - Invitation dépôt initiatives 2016
  - 7.7. Entente cadre Hydro-Québec - UMQ
  - 7.8. Fleurons du Québec - Invitation dévoilement 2016
  - 7.9. MAMOT Rencontre DG et élus
8. Premier avis avant vente pour taxes
9. Clôture compte CIBC - MRSE
10. Règlement 2016-007 modifiant le règlement 1983-105 relatif aux brûlages
11. Employés municipaux 2017
12. Renouvellement du contrat du directeur général
13. Participation de la municipalité dans le budget Solidarité Ristigouche 2016
14. Adhésion FQM 2016
15. Programmation partielle - TECQ 2014-2018
16. Nivelage chemin New-Glasgow
17. MRC - Régionalisation de services (incendie et inspecteurs municipaux)
18. RCI abattage d'arbre
19. Questionnaire Sécurité Routière - PISMMM
20. Droits de passage - ventes de terrain
21. Règlement relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection en matière de gestion contractuelle

- 22. Varia
  - 22.1. MTQ - Pont chemin Sillars
  - 22.2. Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes - étude sur Postes Canada
  - 22.3. Lumières de rue
  - 22.4. Chemin Sillars
- 23. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Jules Ferland  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 03 octobre 2016 soit accepté tel que présenté après ajout des points 22.1 à 22.4.

**Résolution n° 2016 - 10 - 002 Adoption des procès-verbaux des 06 et 19 septembre 2016**

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel  
Et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 06 septembre août 2016 et de la séance extraordinaire du 19 septembre 2016 soient adoptés tel que présentés après modifications.

**2016 - 10 - 003 Suivi des procès-verbaux**

Le suivi des procès-verbaux est présenté, discuté et réglé.

**2016 - 10 - 004 Période de questions**

Aucun citoyen n'est présent.

**2016 - 10 - 005 Administration**

**2016 - 10 - 005 - 1 Liste des comptes payés**

Les comptes payés au mois d'août 2016 sont révisés et acquiescés.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
JN Savoie	146.38
RPM Marine	24.51
Telus	158.24
ADMQ	339.18
Le Web Simple	40.24
Hervé Esch	110.51
MRC Avignon	245.46
Roberge Vacuum Excavation	172.46
MRC Avignon	433.51
Dufresne Hébert Comeau	292.32
Hydro Québec	239.96
JN Savoie	25.84
Jacinthe St-Cœur	17.48
MRC Avignon	8.00
Desjardins assurances	216.04
MRC Avignon	188.05
Hervé Esch	1 040.00
Agence du Revenu du Canada	1 532.62
Jacinthe St-Cœur	621.54
Bell Mobilité	98.26
Bouffard sanitaire	464.23
LET - Saint-Alphonse	1 733.04
Bouffard sanitaire	962.02
Bouffard sanitaire	521.10

MRC Avignon	157.15
MRC Avignon	474.80
Roger Cyr	555.08
Hervé Esch	1 009.90
Jean-Paul Breton	277.50
Jacinthe St-Cœur	1 035.55
FQM	1 021.59
Gouvernement du Canada	535.28
Gouvernement du Québec	5 193.31
Jacinthe St-Cœur	150.00
<b>Total payé</b>	<b>20 179.13</b>

**Résolution n° 2016 - 10 - 005 - 2 Présentation des comptes à payer**

Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
RO-AD et Fils Inc.	2 069.55
Min. Sécurité Publique	4 599.00
JN Savoie	37.04
Hydro Québec	158.86
Hydro Québec	174.05
JM Arsenault	239.19
Le Web Simple	126.47
Telus	232.97
Confian	145.61
JN Savoie	86.18
CNW Telbec	1 092.26
Copticom	1 307.96
Copticom	5 237.11
Visa Desjardins	60.00
François Boulay	1 055.10
JM Arsenault	3.44
JN Savoie	87.38
<b>Total à payer</b>	<b>16 958.11</b>

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au 03 octobre 2016.

**Hervé Esch**

Directeur général,  
secrétaire-trésorier

**2016 - 10 - 005 - 3 Rapport de trésorerie**

Le rapport de trésorerie est présenté.

<b>Solde d'ouverture</b>	<b>155 164.01</b>
<u>Entrées</u>	<b>47 518.22</b>
Taxes municipales	20 840.41
Transferts reçus	24 617.00
Autres revenus	510.81
Dons reçus	1 550.00

<u>Sorties</u>		-	<b>14 787.76</b>
Fournisseurs	8 160.68		
Salaires et cotisations	6 477.68		
Frais bancaires	149.40		
<b>Solde de clôture</b>			<b>187 894.47</b>
<b>Évolution</b>	<b>septembre 2016</b>	<b>+</b>	<b><u>32 730.46</u></b>

**2016 - 10 - 005 - 4 Présentation du budget mis à jour**

Le budget mis à jour au 30 septembre 2016 est présenté.

**2016 - 10 - 006 Rapport d'activités du maire et des conseillers**

**2016 - 10 - 006 - 1 Rapport d'activité du maire**

Le maire effectue une mise à jour concernant les dossiers suivants :

- Réunion des maires à la MRC d'Avignon ;
- Rencontre à Drummondville pour la protection de l'eau potable ;
- Assemblée Générale Annuelle de la FQM ;
- Projets de développements.

**2016 - 10 - 006 - 2 Rapport d'activité des conseillers**

Les conseillers Jules Ferland et Roger McGrath effectuent une mise à jour des dossiers suivants :

- Réparations de voirie au chemin Sillars ;
- État du chemin St-Étienne.

**2016 - 10 - 007 Correspondance**

La correspondance est lue et classée.

**Résolution n° 2016 - 10 - 007 - 1 Chemin de fer de la Gaspésie**

CONSIDÉRANT QUE la réouverture du tronçon ferroviaire entre Caplan et New Carlisle ne représente que 18 milles ferroviaires ;

CONSIDÉRANT QUE les investissements requis pourraient être de 5 000 000,00 \$ pour assurer une circulation ferroviaire sécuritaire de Caplan à New Carlisle ;

CONSIDÉRANT QUE VIA Rail et la Coopérative forestière de Saint-Elzéar sont prêts à utiliser les voies ferrées de la SCFG à partir de New Carlisle dès maintenant ;

CONSIDÉRANT QUE les revenus versés à la Société du Chemin de fer de la Gaspésie par l'utilisation de ses voies ferrées par ces deux clients sont de l'ordre de 828 000,00 \$ annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de fer de la Gaspésie peut devenir un levier économique additionnel autant pour les entreprises que pour le tourisme et les activités économiques associées à celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le train voyageur de VIA Rail transporte une moyenne annualisée de 160 personnes pour chaque voyage du train vers la Gaspésie et son retour vers Montréal ; sur une période de 10 ans entre 2004 et 2014, 250 656 voyageurs ont pris le train *Montréal – Gaspé* ;

CONSIDÉRANT QUE les revenus liés aux dépenses des voyageurs, si l'on calcule une moyenne de 500,00 \$ pour chaque visite en Gaspésie, ont été de l'ordre de 125 328 000,00 \$ injectés dans l'économie de la région au cours de la période 2004-2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la Gaspésie est une région éloignée des grands centres québécois et canadiens et que les citoyens autant de la Gaspésie que du Québec ont besoin des services des trains voyageurs de VIA Rail ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'un billet d'avion entre Gaspé et les grands centres n'est pas à la portée de la grande majorité des Gaspésiens et des Gaspésiennes ;

CONSIDÉRANT QUE le tourisme représente une industrie importante pour l'économie de la région ;

CONSIDÉRANT QU' il est urgent d'offrir aux Gaspésiens et aux Gaspésiennes, ainsi qu'aux gens désirant visiter la région, un service de train passager viable et sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QU' à la COP 21, conférence sur le climat à Paris en décembre 2015, monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec, ainsi que tous ses homologues canadiens se sont engagés à réduire les gaz à effets de serre ET qu'une plus grande utilisation du chemin de fer viendrait contribuer à remplir ces objectifs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE le Conseil municipal de Ristigouche Partie Sud-Est demande au Ministère des Transports du Québec, de ré-ouvrir le tronçon ferroviaire entre Caplan et New Carlisle dans un premier temps, afin d'offrir à nouveau les services de transport par marchandises via la cour de triage de New Carlisle d'une part, et d'autoriser la société VIA Rail à circuler en Gaspésie, de mettre en marche les études visant de ré-ouvrir les services ferroviaires entre New Carlisle et Gaspé, et ce, dans les plus brefs délais possibles.

**2016 - 10 - 007 - 2 MTQ - Travaux pont 01354 - chemin Kempt**

Le Ministère des Transports effectuera des travaux de réparations en 2017 sur le pont n° 01354 sur le chemin Kempt.

**2016 - 10 - 007 - 3 MTQ - Installation glissière de sécurité - angle Est chemin Kempt et route 132**

Le Ministère des Transports a donné une suite favorable à la demande de la municipalité d'installer des glissière de sécurité à la jonction de la route 132 et du chemin Kempt, côté Est. Des études seront effectuées par la ministère en vue d'une possible installation de cet élément de sécurité en 2017.

**2016 - 10 - 007 - 4 Fondation centre jeunesse GÎM - demande de financement**

La municipalité ne souhaite pas donner suite à la demande de don de la Fondation du centre jeunesse - GÎM.

**Résolution n° 2016 - 10 - 007 - 5 CIRADD - Adhésion 2017**

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est adhère au Centre d'Initiation à la Recherche et d'Aide au Développement Durable pour 2016-2017 pour un montant de 100,00 \$.

**2016 - 10 - 007 - 6 MRC - Invitation dépôt initiatives 2016**

Dans le cadre de la Soirée des acteurs du développement de la MRC d'Avignon, la municipalité présentera l'initiative de Daniel Charest de randonnée à vélo de montagne sur le chemin Kempt de Causapscal à Ristigouche-Sud-Est.

**2016 - 10 - 007 - 7 Entente cadre Hydro-Québec - UMQ**

L'entente-cadre signée le 13 mai 2016 entre l'Union des Municipalités du Québec et Hydro-Québec est présentée.

**2016 - 10 - 007 - 8 Fleurons du Québec - Invitation dévoilement 2016**

La municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est ne souhaite pas participer au 11<sup>ème</sup> dévoilement des Fleurons du Québec le 1<sup>er</sup> décembre à Québec.

**2016 - 10 - 007 - 9 MAMOT Rencontre DG et élus**

La municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est ne souhaite pas participer à la rencontre d'information du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire à St-Siméon le 8 novembre 2016.

**Résolution n°**

**2016 - 10 - 008 Premier avis avant vente pour taxes**

CONSIDÉRANT QUE la dernière échéance de paiement des compte de taxes était le 26 septembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE soient envoyés le premier avis avant vente pour taxes pour les comptes passés dus de plus de 20,00 \$.

**Résolution n°**

**2016 - 10 - 009 Clôture compte CIBC - MRSE**

CONSIDÉRANT QUE toutes les opérations bancaires sont désormais effectuées sur le compte de la municipalité auprès de la Caisse Desjardins des Monts et Rivières de Matapédia ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Jules Ferland  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est clôture son compte auprès de la banque CIBC de Campbellton et procède au transfert du solde sur son compte à la Caisse Desjardins des Monts et Rivières.

**Résolution n°**

**2016 - 10 - 010 Règlement 2016-007 modifiant le règlement 1983-105 relatif aux brûlages**

CONSIDÉRANT QU' il est loisible à toute corporation municipale d'adopter des règlements pour prévenir les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires dont les terrains sont situés dans les limites de la municipalité sont parfois dans l'obligation de faire usage du feu pour détruire du foin sec, paille, herbe sèche, tas de bois, broussailles, branchages, quelque arbre ou arbuste, plantes, ordures, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE certaines personnes, dans le but d'éloigner les moustiques ou d'égayer un pique-nique ou fête populaire, se permettent d'allumer un feu de camp ou de joie ;

CONSIDÉRANT QUE ces feux représentent souvent des risques sérieux pour la propriété d'autrui ;

CONSIDÉRANT QUE ces feux doivent être soumis à une réglementation uniforme et bien définie ;

CONSIDÉRANT QUE la corporation municipale est l'autorité reconnue et a juridiction sur les feux allumés dans les chemins et rues de la municipalité ou dans le voisinage de maisons et bâtisses, tandis que la Société de Conservation de la Gaspésie est l'autorité reconnue et assume le contrôle des feux d'abattis et autres situés en forêt ou à proximité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE le règlement 1983-105 concernant les brûlages modifié par l'adoption du règlement 2016-007 lequel s'intitule « Règlement relatif aux brûlages » ordonne, statue et décrète ce qui suit à savoir :

#### **Article 1**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2**

Il est défendu d'allumer tout genre de feu en plein air, que ce soit pour des fins de loisirs, feu de camp, feu de joie ou autre, ou pour détruire du foin sec, de la paille, de l'herbe sèche, des tas de bois, broussailles, branchages, arbres, arbustes, autres plantes ou ordures ou quelque matière combustible en tout endroit de la municipalité entre le premier (1<sup>er</sup>) avril et le quinze (15) novembre à moins d'avoir obtenu au préalable un permis de brûlage du service d'incendie responsable du territoire concerné ;

#### **Article 3**

Toute matière destinée à être brûlée, y compris l'herbe sèche, doit être mise en tas ou en rangée à une distance suffisante pour assurer la sécurité de la forêt et des résidences et bâtiments ;

#### **Article 4**

Le détenteur du permis doit avoir à portée de la main l'équipement et le personnel exigé pour le contrôle du feu et son extinction ;

#### **Article 5**

L'extinction du feu doit être complétée avant minuit le jour d'expiration du permis ;

#### **Article 6**

Il est par la présente interdit d'utiliser des matières pyrotechniques telles que les feux d'artifice, pétards, etc., dans les rues, chemins ou places publiques de la municipalité sans autorisation de la municipalité ;

#### **Article 7**

Le fait d'obtenir un permis pour mettre le feu ne libère pas celui qui a obtenu ce permis de ses responsabilités ordinaires dans les cas où des déboursés ou des dommages résultent du feu ainsi allumé ni de ses autres obligations ;

#### **Article 8**

Le directeur général, secrétaire-trésorier est, par les présentes, autorisé à faire exécuter et mettre en vigueur ledit règlement ;

## Article 9

Toute infraction au présent règlement rendra le contrevenant passible d'une amende n'excédant pas 300,00 dollars et, à défaut de paiement de l'amende et des frais dans les quinze (15) jours du prononcé du jugement, à un emprisonnement ne dépassant pas quinze (15) jours ; le tout conformément à l'article 371 du code municipal ;

## Article 10

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

### **2016 - 10 - 011      Employés municipaux 2017**

Le point sera discuté à la réunion de travail du 17 octobre 2016.

### **Résolution n°      2016 - 10 - 012      Renouvellement du contrat du directeur général**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail du directeur général prévoyait une renégociation des conditions de travail après un an en poste ;

CONSIDÉRANT QUE les négociations ont abouti à un accord sur le nouveau contrat de travail ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE le nouveau contrat de travail de M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, soit accepté tel que présenté avec effet rétroactif au 06 juillet 2016 ;

QUE M. François Boulay, maire, soit la personne mandatée pour la signature de ce contrat de travail.

### **2016 - 10 - 013      Participation de la municipalité dans le budget Solidarité Ristigouche 2016**

Le point sera discuté avec M. Claude Bernard, vérificateur des états financiers de la municipalité.

### **Résolution n°      2016 - 10 - 014      Adhésion FQM 2016**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a tenu son congrès annuel du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est confirme sa volonté d'être membre de la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année financière 2016 au coût de 888,53 \$ + taxes ;

QUE soit approuvée la participation de M. François Boulay à ce congrès aux fins de représenter la municipalité.

### **Résolution n°      2016 - 10 - 015      Programmation partielle - TECQ 2014-2018**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2016 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28,00 \$ par habitant par année, soit un total de 140,00 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Résolution n° 2016 - 10 - 016 Nivelage chemin New-Glasgow**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder au nivelage du chemin de New-Glasgow ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité accepte la soumission de RO-AD et Fils Inc. et fasse procéder à ces travaux au coût de 575,00 \$ + taxes.

**2016 - 10 - 017 MRC - Régionalisation de services (incendie et inspecteurs municipaux)**

Une mise à jour des discussions sur la régionalisation des services d'incendie et d'inspection municipale est faite par le directeur général.

**2016 - 10 - 018 RCI abattage d'arbre**

Une mise à jour concernant une infraction au Règlement sur l'abattage d'arbre en forêt privée et à celui sur la qualité de l'environnement constatée par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques est présentée.

**2016 - 10 - 019 Questionnaire Sécurité Routière - PISMMM**

Le point sera étudié à la réunion de travail du 17 octobre 2016.

**2016 - 10 - 020 Droits de passage - ventes de terrain**

Une demande de droit de passage a été déposée à la municipalité par un contribuable dont le terrain est enclavé. Le point sera étudié à la réunion de travail du 17 octobre 2016.

**2016 - 10 - 021 Règlement relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection en matière de gestion contractuelle**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller David Ferguson que le règlement n° 2016-009 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection pour l'octroi de contrat de services professionnels sera adopté par la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est à la séance ordinaire du conseil municipal du 7 novembre 2016.

**2016 - 10 - 022 Varia**

**2016 - 10 - 022 - 1 MTQ - Pont chemin Sillars**

Des travaux de réfection seront effectués par le Ministère des Transports pour une durée de 10 jours sur le pont situé sur le chemin Sillars et entraînera la coupure du chemin durant les travaux.

**2016 - 10 - 022 - 2 Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes - étude sur Postes Canada**

Le directeur général a été invité comme témoin au comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des Communes pour une étude sur l'avenir de Postes Canada.

**2016 - 10 - 022 - 3 Lumières de rue**

Des soumissions seront demandées pour l'installation de 3 lumières de rue.

**2016 - 10 - 022 - 4 Chemin Sillars**

Le chemin Sillars ayant besoin de réparations avant l'hiver, la municipalité recherchera une personne dynamique capable d'effectuer ces travaux.

**Résolution n° 2016 - 10 - 023 Levée de l'assemblée**

À 21 h 20, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.  
Accepté.

---

**François Boulay**  
Maire

---

**Hervé Esch**  
Directeur général,  
secrétaire-trésorier